

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2019

PORTANT RECONNAISSANCE DU CRIME D'ÉCOCIDE - (N° 2353)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL15

présenté par
Mme Lorho et Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Jusqu'à présent, notre système judiciaire condamne les actes répréhensibles et non l'intention de les commettre.